

## RENSEIGNEMENTS UTILES

### DREAL NOUVELLE AQUITAINE

Unité Départementale des Landes

Cité Galliane

9 avenue Antoine Dufau

40000 Mont-de-Marsan

05 58 05 76 20

### PREFECTURE DES LANDES

24 Rue Victor Hugo

40021 Mont-de-Marsan

05 58 06 58 06

Site internet : [Services de l'Etat dans les LANDES](#)

E-mail : [prefecture@landes.gouv.fr](mailto:prefecture@landes.gouv.fr)

Les plans tout public sont disponibles en mairie ou en préfecture.

VERMILION  
ENERGY



VERMILION REP SAS

1762 route de Pontenx

40160 Parentis-en-Born

05 58 82 95 00

[vrep@vermilionenergy.com](mailto:vrep@vermilionenergy.com)

## GUIDE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION

A lire attentivement et à conserver !

Vous habitez dans une zone à  
risques industriels majeurs...

# QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?



  
PRÉFET  
DES LANDES  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

VERMILION  
ENERGY



La société VERMILION exploite un site de traitement, de stockage et d'expédition du pétrole produit sur le champ pétrolifère de Parentis-en-Born. Le pétrole brut provient des différents sites de production situés aux environs du dépôt de Parentis-en-Born. Le pétrole est transféré par un réseau de canalisations et fait l'objet d'une séparation, pour différencier les différents effluents (eau, pétrole brut et gaz). L'établissement VERMILION de Parentis-en-Born est classé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement du fait des caractéristiques du pétrole brut qui est stocké. Le site est une installation dite SEVESO « Seuil Haut ».

## CARACTERISTIQUES DU PETROLE

Le pétrole brut est un fluide constitué principalement d'hydrocarbures. Il contient également des composés organiques soufrés, oxygénés et azotés. L'hydrogène sulfuré contenu dans le pétrole brut est un gaz extrêmement inflammable qui peut former des mélanges explosifs avec l'air. C'est également un gaz très toxique, à odeur d'œuf pourri même à l'état de trace.

## NATURE DES RISQUES

De par sa nature, le pétrole brut est un liquide dangereux pour l'environnement aquatique et également un liquide inflammable. Les risques associés sont donc liés au stockage du pétrole ; ils concernent :

- Incendie - brûlures par rayonnement thermique
- Explosion - blessures par onde de pression
- Pollution - de l'air (fumées en cas d'incendie), du sol et de l'eau (présence d'hydrocarbures)
- Blessures par bris de glace

La zone du PPI du dépôt de Parentis-en-Born correspond à un périmètre de 136 mètres résultant d'un scénario de brèche moyenne ou rupture franche de la ligne d'expédition vers Ambès au refoulement de la pompe et à 161 mètres résultant d'un scénario de perte de confinement du BAC 3 ou 9 par rupture du plus gros piquage.

## MAITRISE DES RISQUES

Afin de garantir la sécurité sur les établissements industriels, les réglementations française et européenne imposent un ensemble très strict de règles. L'exploitant est ainsi tenu de mettre en place des moyens techniques et une organisation permettant de prévenir les phénomènes accidentels et d'en maîtriser les conséquences.

Le système de gestion de la sécurité est un ensemble de règles et procédures de l'exploitant qui définissent :

- l'organisation de l'activité
- la formation du personnel et des entreprises extérieures
- l'identification et la gestion des risques, c'est-à-dire les phénomènes dangereux et les moyens techniques et organisationnelles nécessaires pour les gérer
- les mesures à prendre en cas d'accident

Le plan d'opération interne (POI) définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens mis en œuvre par l'exploitant au sein même du site industriel pour protéger le personnel, les populations et l'environnement.

Le plan particulier d'intervention (PPI) est un plan de secours propre à un ou plusieurs sites industriels. Il est activé par le préfet à la demande de l'exploitant lorsque survient un accident susceptible d'avoir des conséquences au-delà des limites du site industriel. Il définit l'organisation des secours et les méthodes d'intervention en cas d'urgence.

D'autres plans de secours sont également activés à l'échelle de la commune : le plan communal de sauvegarde (PCS).

## L'ALERTE EST DONNÉE... ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES !

DÉBUT DE  
L'ALERTE :



Composé de 3 cycles d'1 minute et 41 secondes séparés par un intervalle d'un court silence, le son de la sirène d'alerte est modulé, montant puis descendant.



**Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment clos le plus proche**

- ♦ Ne restez pas à l'extérieur ni dans votre véhicule.
- ♦ Fermez les portes, les volets et les fenêtres.
- ♦ Si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations avec du ruban adhésif ou du linge mouillé, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation, installez-vous de préférence dans une pièce sans fenêtre.
- ♦ Si vous êtes dans un logement équipé d'une pièce de confinement, utilisez-la.



**Tenez-vous informé et respectez les consignes des autorités**

- ♦ Elles sont diffusées par **France Bleu Gascogne sur 103,4 FM**.
- ♦ Vous pouvez aussi consulter les sites internet adéquats et les réseaux sociaux de la préfecture sur Facebook et Twitter (@Prefecture40).
- ♦ Ne contribuez pas à la diffusion de fausses informations. Suivez les comptes officiels.
- ♦ Si l'évolution de la situation le nécessite, le préfet peut être amené à organiser une évacuation d'une partie des populations dans des situations



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**

- ♦ Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.
- ♦ En vous déplaçant, vous pourriez mettre votre vie en danger et gêner les secours.



**Évitez de passer des appels téléphoniques**

- ♦ Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours.
- ♦ Ecoutez la conversation si l'appel ne vient pas des autorités.
- ♦ Privilégiez les SMS



**Eteignez toute source d'ignition en extérieur**

- ♦ Flamme, cigarette, moteur thermique...

FIN DE  
L'ALERTE :



La fin de l'alerte est signalée par un son continu qui dure 30 secondes. Elle indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. La fin d'alerte est également annoncée notamment par France Bleu Gascogne.

Dès la fin d'alerte, sortez de votre lieu de mise à l'abri



- ♦ Otez les dispositifs de calfeutrage.
- ♦ Aérez longuement les locaux, ils contiennent peut-être des résidus de gaz pouvant s'avérer dangereux à terme.
- ♦ Remettez en service la ventilation et le chauffage.
- ♦ Restez attentif à d'éventuelles consignes complémentaires des autorités.

**Essai sirène PPI chaque premier mercredi du mois à midi**